

## LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET

En 2007, la Ville de Marseille a confié à Marseille Habitat la Concession d'Eradication de l'Habitat Indigne (EHI), transférée en 2015 à la Métropole Aix Marseille Provence.

Par le biais de cette concession, Marseille Habitat acquiert des immeubles préalablement repérés en raison de leur état de dégradation, réalise des travaux d'urgence et de mise en sécurité, organise le relogement et la libération des locaux, purge de tout contentieux et revend à des opérateurs pour la réalisation des travaux de réhabilitation pérenne et la production de logements locatifs sociaux institutionnels.

Sur une centaine d'immeubles repérés, Marseille Habitat doit encore procéder au recyclage de 20 immeubles.

Dans ce cadre, **Marseille Habitat souhaite, à travers le lancement de cet appel à projet, sélectionner un opérateur susceptible de porter un projet de réhabilitation et de production de logements locatifs sociaux concernant 7 immeubles :**

- Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement



20 rue d'Anvers



6 rue Curiol

- Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement



4 rue Porte Bausseque



2 rue Bausseque

- Dans le 6<sup>e</sup> arrondissement



80 rue Perrin Solliers



88 Cours Gouffé



5 rue du Village

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le 23 juin 2025 à 12h**

La transmission des documents devra se faire par voie électronique sur le profil d'acheteur de Marseille Habitat, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marseillehabitat.fr/aws-achat/>